

si une naissance est attendue : un certificat de grossesse de plus de 12 semaines

si je suis sans abri ou si je vis dans un camping ou un hôtel: une attestation d'un travailleur social ou d'une association, ou un certificat de domiciliation

si je suis hébergé par un parent ou un ami : une attestation de la personne qui m'héberge

si je suis logé dans une structure d'hébergement ou en logement-foyer : une attestation de la structure

si j'habite un logement non décent, insalubre ou impropre à l'habitation : la preuve de l'indécence, de l'insalubrité ou de la dangerosité du logement

si je suis locataire : le bail et une quittance ou une attestation du bailleur

si je suis propriétaire : l'acte de propriété ou le plan de financement

si je suis victime de violences : le prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge en cas de violences familiales

si je suis en situation de handicap : ma carte d'invalidité

un certificat médical pour justifier de mon état de santé

une attestation de dépôt de demande de regroupement familial

ATTENTION :

UNE DEMANDE DE LOGEMENT
SE RENOUVELLE CHAQUE ANNÉE.

SANS RENOUVELLEMENT LA DEMANDE EST
AUTOMATIQUEMENT RADIÉE.

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL





VOS DÉMARCHES

- La demande se fait directement sur le site **www.demande-logement-social.gouv.fr**
- Vous pouvez également présenter votre formulaire de demande de logement social, accompagné des pièces justificatives requises, auprès du guichet d'enregistrement de la Communauté de communes des Sablons.

Le formulaire **Cerfa n°14069*04** est téléchargeable sur le **www.service-public.fr**.

Ce guichet enregistreur vous accueille, vous informe et vous accompagne dans vos démarches par téléphone, par mail ou sur rendez-vous.

Renseignements et prise de rendez-vous

 : 09 73 45 52 00
 : logement@cc-sablons.fr

Horaires :
du lundi au jeudi de 9h00 à 12h et de 14h30 à 17h00
(sauf le 2^{ème} mardi du mois)
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h00

POUR ENREGISTRER UNE DEMANDE:

Je présente au guichet une copie des pièces suivantes :

- ma pièce d'identité recto/verso
- la pièce d'identité pour chacune des personnes majeures à loger
- mon livret de famille ou l'acte de naissance des enfants mineurs
- mon titre de séjour en cours de validité si je suis un ressortissant étranger

Une attestation d'enregistrement de la demande vous est adressée dans un délai de 7 jours et un numéro d'enregistrement unique vous est attribué.

POUR QUE MA DEMANDE SOIT TRAITÉE:

Je présente au guichet une copie des pièces justifiant les ressources de toutes les personnes amenées à vivre dans le logement :

mon avis d'imposition ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou tout autre document équivalent traduit en français de l'année n-2

le dernier avis d'imposition (année n-1)

l'extrait du jugement fixant la pension alimentaire

les attestations de la Caf ou de la MSA pour mes prestations sociales et familiales

si je travaille : mon contrat de travail et mes trois derniers bulletins de salaire ou l'attestation de mon employeur ou le dernier bilan de mon entreprise ou l'attestation de mon comptable

si je ne travaille pas : la notification de ma pension de retraite ou d'invalidité ou l'avis de paiement de mon ARE

si je suis étudiant : l'avis d'attribution de bourse et ma carte étudiant

POUR QUE MA SITUATION PERSONNELLE SOIT PRISE EN COMPTE:

Je présente une copie récente des pièces justifiant les informations déclarées :

- si je suis marié : une copie de mon livret de famille
- si je suis veuf : une copie de mon livret de famille ou du certificat de décès de mon conjoint
- si je suis pacsé : l'attestation d'enregistrement de PACS
- si je suis séparé : la déclaration judiciaire de rupture de PACS
- si je suis divorcé : l'extrait du jugement de divorce (ou de la convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, le prononcé de mesures d'urgence par le juge, l'autorisation de résidence séparée...)

